

OBSERVATIONS DU PUBLIC

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Mardi 29 décembre 2020

M^r Saurinot Michel 930 Route de Pézénas

34600 Fauquier

Je ne comprend pas, pourquoi la parcelle
située Le Bourdel B722 B723 ne rentre pas dans
la modification du PLU - eau, électricité & égouts
en bordure de cette parcelle.

Fauquier le 29 Décembre 20



Sujet : PLU
De : <jm.mege@gmail.com>
Date : 30/12/2020 à 20:37
Pour : Mairie de Fauquier <mairie.faugeres@gmail.com>, "BOUCHE Philippe - Maire de Fauquier" <bouchephilippemairefaugeres@orange.fr>
Copie à : "Karine MEGE" <karine.megekuchno@gmail.com>

Monsieur le Maire,
Suite au message sur la révision du PLU que j'ai téléchargé, j'aurais une question concernant la zone OAU de notre parcelle.
Que doit on comprendre dans le texte du document 34096_rapport_1_0_EP.pdf ?

MODIFICATION DU PLU - NOTICE DE PRESENTATION

1.2.4. Modifications des prescriptions applicables aux zones UAI

Suppression Article 14 - OAU - Possibilité maximale d'occupation du sol (les éléments supprimés et/ou modifiés dans la nouvelle rédaction sont barrés et mis en rouge, les éléments ajoutés sont mis en vert)
Justifications des modifications apportées à l'article 14
Disposition rendue caduque par l'entrée en vigueur de loi ALUR en mars 2014

S'agit il bien de nous permettre d'agrandir notre logement comme évoqué récemment et dans quel délai?
Cdt
Karine et Jean Michel MEGE